

REVENDICATIONS CGT POUR LA REUNION
DES RP DU MOIS DE MARS 2023

I-QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

1) La CGT demande une présentation sur le non-respect des accords concernant l'amplitude horaire journalière et hebdomadaire sur le mois de février 2023 ainsi que le non-respect des 72h de délai de prévenance sur les changements d'horaire et les journées de travail rajoutées ou supprimées.

	Semaine 06	Semaine 07	Semaine 08	Semaine 09
Nombre de modification	-	3	1	3
Raisons des modifications	-	Suppressions RTT	Suppression RTT	Suppressions RTT

Effectifs au 31 janvier 2023

CDI	CDD	Intérimaires	Stagiaires	Suspensions de contrat
345	34	6	1	25

Compteurs au 31 janvier 2023

+70H	-40H	Compteurs MOI+MOD
1 (maintenance)	4 (prod)	MOD : -1.3h Qualifiés : -0.6h Opérateurs : -13h MOI : +21h
+ 6 fois > 42 heures hebdo	1 fois (maintenance)	
+ 2 fois > 48 heures/6 jours	0 fois	
Travail journalier > 8h /nuit	1 fois (manager)	
Travail > 9h50/ jour (hors temps de pause)	5 fois (dont 3 maintenance et 2 managers)	
Repos quotidien < 11h	0 fois	
Repos WE < 35h	1 fois (maintenance)	
Travail < 21h	1 fois (production)	

2) Détail sur les entrées et sorties de l'effectif CDI sur le mois de janvier 2023.

Sur le mois de janvier, il y a eu 5 départs dont 2 retraites (techniciens), 1 démission (manager), 1 mobilité vers TLM (manager) et 1 rattachement vers service de Pouzauges (technicien) et 2 arrivées : 2 CDD passés en CDI (1 technicien et 1 ouvrier).

Concernant les suspensions de contrat, il y a eu 1 congé parental FM (manager) et 1 retour de congé sabbatique (technicien).

3) Détail sur les entrées et sorties de l'effectif CDD sur le mois de janvier 2023.

Sur le mois de janvier, il y a eu 2 départs (CDD en CDI) et 3 arrivées ouvriers, dont 1 opérateur, 1 fabricant, 1 déballeur (contrat jusqu'à la fin de l'été).

4) Points sur les recrutements faits sur le mois de janvier et à venir. Détail par type de contrats (CDI, Contrat à Durée Déterminée, intérimaires) et par poste. Durée des contrats.

Recrutements faits sur le mois d'avril et à venir :

-1 Déballeur CDD du 01/04 au 16/09/23

-1 Conducteur de ligne suremballage CDD du 12/06 au 16/09/23

-1 Déballeur CDD du 19/06 au 02/09/23

5) Effectif CDI, Main d'œuvre indirecte et Main d'œuvre directe, sur le site en janvier 2023.

Ouvriers/Employés : 250 Techniciens/Agents de maîtrise : 86 Cadres : 9

6) Volumes et organisations de travail prévisionnels, sur le mois de mars 2023.

Prévisions	Semaine 10	Semaine 11	Semaine 12	Semaine 13
UVC	1 400 000	1 450 000	1 350 000	1 400 000
Organisation	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours

7) Quels sont les volumes réels en UVC produits sur le mois de février par semaine ?

	Semaine 06	Semaine 07	Semaine 08	Semaine 09
Volumes réalisés UVC	1 300 000	1 325 000	1 400 000	1 400 000

8) Kg produit/heure de MOD sur le mois de janvier 2023.

52 kg/h

9) Delta entre les compteurs les plus hauts et les compteurs les plus bas (hors salariés exemptés du passage à 0). Détail par CSP à fin janvier 2023 :

Ouvriers

Compteur le plus bas : -64h

Compteur le plus haut : +57h

TAM/Cadres

Compteur le plus bas : -20h

Compteur le plus haut : +87h (maintenance)

10) Est-il prévu, comme annoncé lors du Comité de Groupe du mois de novembre, que le courrier de Monsieur Gonnord soit lu à l'ensemble des salariés ? Date prévue ?

Contrairement aux engagements pris au mois de novembre, la direction ne souhaite pas lire le courrier de Monsieur Gonnord à l'ensemble des salariés.

11) Où en êtes-vous concernant la mise en place de nouveaux gants de protection au froid ainsi que les gants anti-coupure couplés anti-froid (une salariée a encore fait un malaise dû au froid la semaine dernière) ? A savoir que les sous-gants en soie ne sont pas suffisants.

La direction a reçu 2 nouvelles références qui seront mises en test dès cette semaine.

12) Combien de salariés ont perçu la rétroactivité des heures de nuit exceptionnelles concernant la période du 1er mars au 1^{er} septembre 2022 ?

Sur le site de Mouilleron, 163 personnes ont reçu de la rétroactivité sur les heures de nuit exceptionnelles majorées à 40%. La direction précise que 131 personnes ont des heures de nuit exceptionnelles < à 10 heures.

► Pour la CGT, même si la direction minimise le nombre d'heures majorées, il n'en demeure pas moins que cela doit être appliquée dans l'entreprise, que c'est un dû aux salariés en raison de la contrainte.

13) Qu'est-ce qui a été mis en place au niveau du groupe afin que le RCN ne soit pas pris par anticipation ?

Selon la direction, le seul verrou c'est la vigilance humaine des managers puisque le salarié ne peut pas poser par anticipation du RCN, seul le manager a cette possibilité.

14) Où en êtes-vous concernant le plan d'action afin d'écartier le risque d'accidents lorsque l'on transporte des technifils ou des palettes alu qui sortent de la congel (la charge glisse sur les fourches) ?

A date, il n'y a aucune solution. Des tests vont être faits pour analyser avec quel type de contenants cela arrive et mettre en place le plan d'action conforme.

15) Suite à une enquête terrain, il s'avère qu'une majorité de salariés se plaignent de douleurs aux pieds en raison de l'inconfort des bottes et des chaussures. Le sujet est à l'ordre du jour du CSST central. Pour autant, il nous paraît urgent de mettre à disposition des chaussures et des bottes adaptées, plus confortables et de meilleure qualité. Délai ?

Le sujet a été transmis au CSST où des propositions seront faites le 07/07/23 et repartagées en RP sur chaque site.

16) Quel est le fréquentiel de nettoyage des fenêtres extérieures de la salle de pause du haut ? Il est plus que nécessaire de prévoir un nettoyage dans les prochains jours car l'état actuel laisse à désirer !

Le fréquentiel de nettoyage est d'1x/an. Le nettoyage des fenêtres et de la façade est prévu prochainement.

17) Où en êtes-vous dans le recrutement du remplaçant de V. Genais ?

Le recrutement (externe) est toujours en cours et devrait se finaliser prochainement.

18) Dans le cadre de la mise en place des ombrières sur le parking, les salariés demandent que des bornes pour recharger les voitures électriques ainsi que des prises 16 ampères standards pour recharger les scooters électriques soient installées.

Il est bien prévu d'installer des bornes pour recharger les voitures électriques. Concernant les bornes pour les scooters électriques, la direction n'y voit pas d'objection mais, elle va étudier les possibilités et nous fera un retour sur le sujet.

II-RECEPTION :

19) Réception S3 : Points d'avancements sur le projet d'agrandissement du service réception.

Une journée est prévue le 09 mars 2023 pour schématiser les emplacements des différents matériels (cutter, nouveau trancheur, pompe à tomate) et mettre en place l'organisation du nouveau service (JAT...) avec les différents métiers représentatifs :

- 2 fabricants
- 2 gestionnaires
- 1 manager fab (Sophie)
- 1 manager réception (Richard)
- 1 maintenance (JM BAZUREAU ou technicien)
- 1 BE (Stéphane)
- 2 nuit (Prod/Nettoyage)
- Ergonome (Noëlla DEBORDE)

III-FABRICATION :

20) Fabrication : Points d'avancements des plans d'actions mis en place dans le service fabrication.

87 tâches sont clôturées, 6 ont du retard et 15 sont en cours dont :

- Vidange du fromage blanc à finaliser avec le fournisseur sur des améliorations à apporter
- Modification du Carter du broyeur
- Suspension du tuyau sur le Stephan
- Point sécurité terrain : échange avec les utilisateurs
-

21) Fabrication : Au vu du retour positif du passage de MES en filaire aux épices, les postes fabrications vont-ils être également modifiés ? Délai ?

Le responsable de service indique que des postes MES en fabrication vont être ciblés (mars) afin d'être prioritairement modifiés.

22) Fabrication S3 : Point d'avancement concernant la pompe d'aspiration.

Le sujet est encore à l'étude, plusieurs pistes sont en réflexions :

- Fixation de la poche sur la cuve par des élastiques (A finaliser avec le fournisseur)
- Test d'aspiration en direct sur le Blentech

A ce jour, le responsable de service ne peut pas nous donner de délai.

23) Fabrication S3 – process purée : Lors des grandes productions (48h) de purée blanche, des boulettes de flocons se forment et bouchent les tuyaux générant des aléas conséquents. Serait-il possible de prévoir un nettoyage entre les 2 jours de production ?

Le responsable de service indique qu'un constat a été fait semaine 8. Il s'avère que l'émulsionneur était en panne. L'objectif est de remettre les différents matériels en état rapidement.

► La CGT signale que l'intérieur de la cuve est en très mauvais état.

La direction va revoir également ce point.

IV-CONDITIONNEMENT :

24) L.16-Associative - couscous : Retour sur le chiffrage de la casse du mur de séparation.

Le responsable de service indique qu'il n'y aura pas de suppression du mur car celui-ci est porteur au niveau de l'escalier.

25) L.16- Couscous : Contrairement à l'analyse que vous nous avez présenté le mois dernier en RP, la nouvelle recette a non seulement une incidence sur la charge de travail des conducteurs de ligne et de l'appro mais également sur l'encombrement. Cette nouvelle organisation n'est pas envisageable dans l'état actuel tant au niveau sécurité qu'au niveau charge de travail. Nous vous demandons de revoir le sujet au niveau effectif ainsi qu'au niveau encombrement.

Le sujet va être repris dans le cadre d'un nouvel essai en tenant compte de l'organisation, de l'encombrement ainsi que de l'effectif.

26) L.27 : Lors des productions de cabillauds, nous vous demandons de faire systématiquement une rotation toutes les 30 mn sur les postes opérateurs au vu du produit très froid à conditionner.

La direction a mis à disposition des gants « Cressi » plus hermétiques au froid et rappelle qu'une rotation toutes les 30mn doit avoir lieu.

► A savoir que ces gants plus épais ne conviennent pas à tous les produits comme notamment les merguez (problème de préhension). Nous attendons le retour du test des nouveaux gants mis en place semaine 10.

27) L.13 – Paëlla : Lors des productions de Paëlla, il a été décidé que les opérateurs pouvaient aussi approvisionner le poulet. Des opérateurs ne voient pas d'inconvénients pour le faire mais à la condition où l'appro est vraiment très occupé.

La direction rappelle que ce qui a été mis en place a enlevé des contraintes ergonomiques tant au niveau des opérateurs qu'au niveau approvisionnement. Elle précise que s'est prioritairement l'approvisionneur qui doit mettre le poulet sur les tapis.

28) ACO/conduite S ½ : Il avait été dit que les conducteurs ACO seraient susceptibles de conduire les lignes du S ½ afin de garder leurs compétences sur ces machines. Il s'avère que la compétence est toujours pour la même ligne (16B) et souvent le même jour (vendredi). Nous vous demandons de revoir ce point, qui aujourd'hui, ne tient pas compte des propos tenus il y a quelques années par la direction.

Le sujet va être revu avec le manager car la priorité est bien de préserver la polyvalence des postes.

V- SURREMBALLAGE :

29) OFAM : Il semblerait qu'un test ait été fait pour vérifier la sécurité au niveau du nouveau quai OFAM. Quelles conclusions pouvez-vous nous faire sur le sujet ? Qui était présent lors de ce test ?

La direction indique qu'il y avait des responsables de la logistique et de Moulleron, le test a été fait avec un chauffeur de la logistique.

► La CGT rappelle qu'un RP devait être présent.

La direction n'a effectivement pas invité de RP à participer à ce test. Elle précise que suite aux essais, des améliorations ont été apportées ou vont être apportées : ouverture de l'angle de la barrière de protection afin de faciliter la manœuvre et ajouts d'éclairages.

► La CGT émet des réserves concernant la sécurité à manœuvrer au niveau de ce quai et alerte la direction sur le manque de visibilité lors des transferts de matériels à la sortie du SAS extérieur.

La direction affirme qu'en l'état actuel, la zone est sécurisée. Néanmoins, elle invite les RP à remonter chaque problème. Concernant le manque de visibilité à la sortie du SAS extérieur, des miroirs seront installés.

30) OFAM : L'engin 28239 a été modifié afin de sécuriser le chargement des piles de palettes bois vides. Nous avons été alertés par des salariés sur le risque d'accidents dû à cette modification car le haut de l'engin touche à la barre en haut des racks (côté L.36) lors du dégerbage des découpes et ne passe plus sous les tapis dans la salle OFAM. Aucune indication de hauteur n'est mise sur cet engin. Nous vous demandons de revoir rapidement le sujet.

La direction indique que le dossier a été retiré de l'engin le 06 mars 2023. L'utilisation de cet engin est uniquement prévue sur OFAM et il ne peut charger que 10 palettes maximum.

31) Suremballage secteur 3 : Des conducteurs nous ont alertés sur le manque de personnel le matin de 5h à 6h. En effet, il arrive fréquemment qu'une ligne soit déjà en production et que la deuxième soit à préparer (maintenance 1^{er} niveau). Le 2^{ème} conducteur doit alors faire la maintenance 1^{er} niveau et être en conduite arrière. Cette situation n'est pas tenable

et risque d'avoir une incidence sur la santé mentale des salariés concernés. Nous vous demandons de mettre l'effectif adapté.

La direction rappelle que le fonctionnement normal c'est : 2 conducteurs sur la ligne qui tourne + 1 conducteur pour faire la maintenance 1^{er} niveau. S'il y a un besoin, il faut faire appel au CAD.

VI – EQUIPE DE NUIT :

32) Nettoyage – Associatives ACO – L.28 et Bilwinco : Avez-vous reçu le délai pour la modification des supports de godets et goulottes ?

Le responsable de service indique que les pièces seront prêtes, semaine 15 et 16. Il n'a, à ce jour, pas le délai de mise en place du matériel.

33) Nettoyage de nuit : Où en êtes-vous concernant les dysfonctionnements de la ventilation de la salle ACO pendant le nettoyage ?

Des améliorations ont été faites. A vérifier, si les modifications sont concluantes pendant le nettoyage de la L.14 semaine 10.

VII – DIVERS :

34) Le nettoyage des pales dans les cuves Sassaro est laborieux, surtout lors des production de purée sur la L.14. Est-il possible de faire remplir d'eau les cuves après utilisation par le conditionnement ?

La direction va revoir le sujet.

35) Les titulaires de la L.13 avaient demandé un chariot de rangement pour l'associative. Où en êtes-vous concernant cette demande ?

La direction va revoir le sujet avec T. Genty qui est en charge du dossier.

36) Il semblerait que la L.28, à moyen terme, s'arrête. Qu'en est-il ?

La direction n'a pas encore pris de décision sur le sujet qui reste néanmoins en réflexion.